



## Conseil d'administration du 2 février 2023

### Procès-verbal

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : N°3

Date de transmission de la convocation aux membres : 26/01/2023

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Etaients présents :

Etaients présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	LERICHE Caroline	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
E L E V E S	RENOUF Aminthe	Représentante Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	PINET Bruno	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	RICHARD Denis	
	DHEILLY Julie	
	PLEY Ruddy	
DUDOUIT Hugues	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	
PARENTS ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	TAILLEFER Valérie	
	FROGER Jean-Claude	
	GRODENT Stéphane	
	GHAMMAM Leila	
	FOUCHARD Maxence	Elèves
	BOBO Louis	
	VALLEE Justine	
	HEROUX Avril	

Le quorum étant atteint (20 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h04.

Monsieur le Proviseur précise que M. Andréas LEGRAS, qui siégeait en tant que personnalité qualifiée est contraint de mettre fin à sa collaboration au sein du CA, celui-ci ayant rejoint un nouveau poste à l'étranger ; nous sommes donc à la recherche d'un nouveau professionnel qui pourrait siéger au CA du Lycée.



Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame HUSSON.

## Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2022

---

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h09 : arrivée de Mme Beuve et Mme Ghamman

## Affaires pédagogiques

---

### *DHG et mesures sur poste*

Sans revenir sur l'ensemble des informations transmises dans la note envoyée en amont du conseil d'administration (voir annexe), Monsieur le Proviseur indique que les DHG du LGT et de la SEP sont en baisse.

Pour le LGT, cette baisse provient d'une prévision d'effectifs à la baisse en BTS 2<sup>e</sup> année (moins de 25 élèves), celle-ci s'accompagnant d'une suppression des heures en groupe dédoublé.

Pour la SEP, un nombre d'élèves qui se maintient par une politique de promotion active permet de maintenir la dotation pour les classes pré-bac. La baisse de la DHG touche donc les mentions complémentaires avec une réduction de 3 heures par MC. Monsieur le Proviseur précise que – comme l'an dernier – une interpellation des services a été faite sans réponse jusqu'à présent.

Un représentant des enseignants interroge sur la différence d'heures de formation au sein de l'académie (20 h à Rouen et 15h à IFS) soulignant le manque d'équité pour les mêmes formations. M. le proviseur répond que ce sont les heures allouées pour l'apprentissage qui permettent d'abonder de 5h les dotations.

Un autre représentant des enseignants ajoute que dans d'autres académies, les dotations peuvent aller jusqu'à 25 à 30h pour les mêmes formations en mentions complémentaires.

Un représentant des parents d'élèves interroge sur les différences de dotation. M. le proviseur répond que les dotations sont faites en fonction du potentiel des académies en termes d'effectifs. Les prévisions de la démographie normande sont en baisse.

18 :23 : Départ de Mme Beuve

Monsieur le proviseur demande aux membres si ceux-ci ont des remarques ou des questions concernant la proposition de ventilation de la DHG à l'aune de la note et des tableaux transmis.

Les représentants des enseignants préviennent qu'ils vont voter contre la proposition de répartition de la DGH entre disciplines afin de montrer leur désaccord d'une DGH toujours en baisse et notamment concernant la dotation insuffisante en mentions complémentaires et les prévisions d'effectif en BTS 2<sup>e</sup> année qui entraîne la suppression d'un groupe. Une motion sera ajoutée.



Concernant les mesures relatives aux postes définitifs, Monsieur le proviseur indique qu'il propose la suppression d'un poste en Allemand (poste qui ne couvre pas 18 h de besoins).

Un représentant des parents d'élèves demande si le poste d'Allemand pourra être recréé. Monsieur le proviseur explique qu'a priori non car le lycée (avec la SEP) n'a que 12h30 de besoins en Allemand.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de répartition de la DGH entre disciplines.

POUR : 4

CONTRE : 17

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

La proposition de suppression de poste est mise aux votes

POUR : 3

CONTRE : 18

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

## Affaires financières

---

### *Décisions budgétaires modificatives pour information*

Madame l'adjointe gestionnaire présente les décisions modificatives 15 à 17 pour information et qui concernent l'ouverture de crédits pour les matières d'œuvre des formations du GRETA, pour une subvention visant à couvrir les dépenses en électricité, la subvention du CAPLP, les matières d'œuvre pour les examens et la variation des amortissements.

### *Répartition des crédits globalisés 2022*

Madame l'adjointe gestionnaire propose que l'enveloppe de crédits globalisés de 2925 € soit répartie pour 966,24 € sur les droits de reprographie et pour 1958,76 € afin de couvrir une partie des frais liés aux stages.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de répartition.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



### *Contrat de téléphonie mobile*

Madame l'adjointe gestionnaire indique que l'établissement a changé ses anciens contrats pour les adapter aux besoins nouveaux (notamment en data pour les agents de maintenance ou pour le système de visiophonie des portails).

18h53 : Arrivée de Mme Renouf

Un représentant des élèves interroge sur l'ouverture du portail le soir après les TP.

M. le proviseur indique que c'est aux enseignants d'accompagner les élèves au portail car les agents ne sont plus au lycée à partir de 18h30. Une demande de subvention a été demandée pour changer les lecteurs de carte afin que les élèves puissent les utiliser.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer ce contrat.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Convention de groupement comptable*

Madame l'adjointe gestionnaire indique que cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement comptable auquel appartient le lycée Rabelais et définir les rapports et obligations de l'EPLÉ avec l'agence comptable.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Admission en non-valeur créances contentieuses*

Madame l'adjointe gestionnaire demande de bien vouloir admettre en non-valeur les créances de 3 familles pour un montant de 1191,22 €.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation d'admettre en non-valeur ces créances.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

### *Affaires financières diverses*

→ **Don Rotary Club**



Monsieur le proviseur propose l'acceptation d'un don de 1000 € de la part du Rotary. Ce don fait suite à l'accueil de membres du Rotary Club côte de Nacre au restaurant d'application. Ces derniers, dans le cadre de leurs actions de partenariat ont souhaité aider le lycée dans ses actions pédagogiques.

19h03 : sortie de M. Bobo

Monsieur le Proviseur met aux votes.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention IFPRA – Erasmus CAN\_EFP**

Dans le cadre du dépôt de dossier en vue de développer la mobilité des élèves dans le cadre du programme Erasmus+, Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention avec l'IFPRA.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

## Questions diverses

---

- Remboursement frais de déplacement : un représentant des enseignants demande que soit pris en compte les kilomètres réellement faits lorsque les visites de stage se déroulent sur Caen-la-Mer et hors de Caen.  
Cette spécificité sera prise en compte et le remboursement forfaitaire sera appliqué que sur la ville de Caen et communes limitrophes accolées à Caen.
- Internat et PFMP : face aux questions d'un représentant des professeurs, le proviseur rappelle que l'internat n'est pas accessible aux élèves pendant la période de PFMP comme l'indique la charte qu'ont signée les familles. De même il est indiqué qu'exceptionnellement en amont de la PFMP, les familles peuvent faire une demande.  
Toutefois le proviseur précise que cette mesure a plusieurs causes : il est impossible pour les AED de gérer les entrées et sorties du fait des travaux de sécurisation incomplets à ce jour, certains stages ne se finissent pas à des heures qui permettent aux élèves de dîner à la cantine, certains élèves demandent à partir aux aurores avant le lever des surveillants qui ne peuvent pas s'assurer de leur départ, d'autres élèves rentrent parfois après le couvre-feu (pendant le temps de nuitée des AED qui n'est pas pris en compte de la même manière dans leur quotient de service), la Région Normandie a en outre fait le choix d'arrêter le paiement des familles au début juin.

La séance est levée à 19h18.



LYCÉE FRANÇOIS  
**RABELAIS** IFS

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Maud HUSSON

CHRISTOPHE GANZITTI

Ifs, le 31 janvier 2023

Proviseur

## Projet de ventilation de la DHG (Rentrée septembre 2023)

Note du chef d'établissement à destination des membres du Conseil d'Administration

Au terme des échanges constructifs avec la Division de l'organisation scolaire autour des prévisions d'effectifs et de la dotation dite de 1<sup>ère</sup> phase, pour l'année scolaire 2022/2023, la DHG (dotation horaire globale) du lycée polyvalent François Rabelais est au 1<sup>er</sup> février de :

- Au niveau du **LGT** : 277,50 HP + 59,24 HSA soit **336,74 h** (variation de -2,58 %). Le taux d'HSA passe à 17,59 % (contre 17,37 % en 2022-2023).  
Il faudra ajouter à cette dotation 21 heures (18HP + 3HSA) au titre de l'UPE2A-NSA.
- Au niveau de la **SEP** : 734 HP + 99 HSA soit **833 h** (variation de -1,26 % par rapport à la DHG obtenue après réévaluation en MC début février). Le taux d'HSA baisse à 11,9 % (12,9 % en 2022-2023).

DHG LGT	R2023	R2022	R2021	R2020	R2019	R2018	R2017	R2016	R2015	R2014
<b>DHG</b>	336,74	345,43	345,32	344,45	349,56	351,47	328,50	347,52	341,17	362,88
<b>Nb HP</b>	277,5	285,43	282,43	292,23	300,36	295,97	291,45	305,68	319,00	338,00
<b>Nb HSA</b>	59,24	60,00	62,89	52,22	49,20	55,50	37,05	41,84	22,17	24,88
<b>% HSA</b>	17,59	17,37%	18,21%	15,16%	14,07%	15,79%	11,27%	12,03%	6,49%	6,85%
Effectif constaté ou (prévu)		150 (141)	154 (158)	153 (152)	155 (174)	164	169	160	158	163
h/e	2,38	2,14	2,18	2,26	2,26	2,14	1,94	2,17	2,16	2,23

DHG SEP	R2023	R2022	R2021	R2020	R2019	R2018	R2017	R2016	R2015	R2014
<b>DHG</b>	833,00	843,50	845,50	809,90	868,59	879,86	885,02	871,57	884,74	883,53
<b>Nb HP</b>	734,00	735,00	731,00	685,00	732,50	742,50	746,24	741,40	720,00	711,00
<b>Nb HSA</b>	99,00	108,50	114,50	124,90	136,09	137,36	138,78	130,17	164,74	172,53
<b>% HSA</b>	11,9%	12,9%	13,5%	15,42%	15,67%	15,61%	15,68%	14,93%	18,62%	19,52%
Effectif constaté ou (prévu)		400 (406)	393 (403)	393 (376)	380 (409)	390	393	411	411	416
h/e	2,05	2,14	2,09	2,15	2,29	2,26	2,25	2,12	2,15	2,12

### LGT (lycée général et technologique)

#### Éléments structurels :

La DHG du LGT connaît une baisse par rapport à l'année dernière. Elle est amenée par une prévision d'effectifs en dessous de 25 élèves en 2<sup>e</sup> année de BTS qui entraîne de facto la suppression des heures affectées aux dédoublements en langue vivante et en économie-gestion pour la classe.

Comme les années précédentes, il faut toujours souligner que les volumes complémentaires ne permettent pas de financer l'ensemble de la structure. La partie LGT du lycée polyvalent François Rabelais souffre de son faible nombre de classes (1 seule classe de STHR). Cette situation ne permet pas de mutualiser tous les groupes d'enseignement en langues vivantes pour lesquelles une seule langue vivante B est prévue dans la dotation.

Au regard de la dotation, les choix qui seront opérés et sont proposés sont très contraints :

- Les cours en groupes en Français (en 2<sup>nd</sup>e et en 1<sup>ère</sup>) et l'accompagnement personnalisé sur le niveau 2<sup>nd</sup>e seront maintenus afin de garantir un poste à temps plein.
- Le financement de la LVA+LVB ne peut se faire qu'à hauteur de 4h (ETLV compris) pour tout le cycle terminal en STHR.
- Les enseignements technologiques en baccalauréat STHR ne peuvent toutefois pas être assurés en totalité en groupe. Pour garantir l'horaire minimal, en prenant en compte la problématique de la 2<sup>e</sup> langue vivante qui n'est pas financée, seule une répartition en instaurant 1 heure en classe entière et le reste des horaires en groupes est envisageable.
- Les cours d'économie gestion en BTS 2<sup>e</sup> année seront tous assurés en classe entière tout comme les cours de langues vivantes.
- Une difficulté se pose néanmoins sur la quotité du poste de LVB Espagnol qui sera à ajuster lors de la 2<sup>e</sup> phase de préparation de rentrée.

#### Quelles incidences sur les postes ?

De nombreuses matières ne possèdent plus d'enseignant titulaire ce qui implique des montages en complément de service de plus en plus contraignants.

- Compte tenu du départ en retraite de la professeure d'Allemand, celui-ci ne couvrant qu'un besoin de 8,90h sur le LGT pour 18 h, il sera proposé à la suppression. Un BMP sur le LGT + SEP sera demandé.
- Avec la baisse du nombre d'heures en économie-gestion et le départ en retraite d'une professeure, le poste d'économie-gestion Comptabilité et finance sera neutralisé afin de demander un BMP de 12h en économie-gestion option comm, org, grh.
- Une demande sera faite dans le but de neutraliser le support de 18h en mathématiques et ainsi réaliser le même montage avec un complément de service vers la SEP.

En mettant en perspective les DHG de l'ensemble du LPO, plusieurs compléments de service sont positionnés :

- Vers la SEP en EPS et en Cuisine ;
- De la SEP en Biotechnologie et en Commercialisation et Services en Restauration.

#### **SEP (Section d'enseignement professionnel)**

##### Éléments structurels :

Le travail important mené autour de l'information à l'orientation et d'accueil en 2<sup>nd</sup>e et en 1<sup>ère</sup> passerelle montre une stabilisation, voire même une légère hausse des effectifs des formations pré-bac.



Cette remontée a été prise en compte dès le dialogue de prévisions d'effectifs avec la DOS (Division de l'organisation scolaire du Rectorat de l'académie de Normandie). Les divisions dites mixtes en baccalauréat professionnel Cuisine ont été ainsi accordées et permettront un fonctionnement optimal de nos formations.

Les horaires planchers sont garantis selon les grilles horaires nationales et les choix opérés sur l'établissement permettent la mise en œuvre de certains axes du projet d'établissement et de sécuriser certains postes comme pour la rentrée précédente.

- Dans le cadre de la mise en avant des filières du lycée des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration et de l'accueil, 1h abonde toutes les divisions de baccalauréat professionnel et par formation pour permettre dédoublement ou allongement des temps de travaux pratiques.
- En classe de 2<sup>nde</sup>, la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé est intégré pour 0h30 en Français et en Mathématiques.  
L'aide à destination des élèves en grande difficulté pour un groupe d'1h30 sera maintenu pour accueillir certains élèves dans le cadre de l'école inclusive. Face à des arrivées plus nombreuses d'élèves allophones, 2h sont positionnées afin d'apporter un accompagnement à la pratique de la langue française.
- Une attention toute particulière est toujours portée sur les langues vivantes avec des groupes prévus en LV1 Anglais. La LV2, matière indispensable à l'ouverture culturelle des élèves qui contribue également à la poursuite d'études en BTS fait partie intégrante de l'horaire dévolu à la consolidation des acquis et à l'accompagnement personnalisé en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale.  
Pour la section européenne, 9 heures sont réparties sur l'ensemble des niveaux (pour un financement initial de 3h).
- Compte tenu des difficultés rencontrées notamment en 2<sup>nde</sup> métiers de l'hôtellerie-restauration par certains élèves, un abondement de 0h30 est toujours proposé en économie-gestion, matière nouvelle pour les entrants de 3<sup>e</sup>.
- Les heures de co-intervention ont été ajustées pour qu'un équilibre soit possible entre enseignement général et enseignement professionnel.
- Pour la mise en place du chef-d'œuvre, 3h en CAP et 2h en 1<sup>ère</sup> et Terminale sont affectées pour tous les professeurs d'enseignement professionnel intervenant dans une classe. Afin de permettre de garantir le caractère pluridisciplinaire et notamment parfaire l'évaluation en Terminale, une attention toute particulière doit être menée avec les professeurs d'enseignement général sur la répartition des heures de chef-d'œuvre par matière.
- Avec la réduction conséquente d'heures en

### Quelles incidences sur les postes ?

Plusieurs postes vacants vont pouvoir être mis au mouvement pour la rentrée à venir :

- en EPS : 20 h ;
- en hôtellerie option techniques culinaires : 18h ;
- en hôtellerie option service et commercialisation : 18h.

Les compléments de service reçus du lycée permettront d'assurer l'enseignement en EPS (8h) et en MCCDR (4h). Au niveau des compléments de service donné, ils concerneront les enseignants en biotechnologie (5h) et en service et commercialisation (8h).

Afin d'assurer certains cours, des BMP sont nécessaires :

- en mathématiques, couplé avec le LGT pour 9h ;
- en service et commercialisation envisageable pour un volume de 12h ;
- en boulangerie pour 18h ;
- en allemand pour 4,5h (couplé avec le LGT) ;
- en anglais pour 5h.

### **IMP (Indemnités pour missions particulières)**

Une dotation de 12,5 IMP est affectée pour la rentrée à venir :

- Coordination EPS : 1 IMP
- Référent culture : 0,5 IMP
- Référent décrochage scolaire : 1 IMP
- Référent handicap : 1 IMP
- Référents Usages pédagogiques numériques ENT : 1 IMP
- Référent Usages pédagogiques numériques Réseau pédagogique : 1 IMP
- Référents Usages pédagogiques numériques Site internet : 1 IMP

Pour la coordination des niveaux pour lesquels ne sont pas prévus de professeurs principaux, la répartition s'orientera vers 1 IMP au titre de la coordination de niveaux MAN, BTS 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>e</sup> année et 0,5 IMP par classe de Mention complémentaire.

Il restera à ajuster le besoin en IMP (sur le volume laissé en HSA dans la DHG) afin de couvrir l'ouverture de la Vente à emporter en complément de la demande qui sera réitérée auprès du Rectorat pour assurer l'encadrement financier quotidien.

  
Christophe GANZITTI  
Proviseur du Lycée François Rabelais